

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MAI 2024

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN – RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – BOULLOY et POINTE-GEOFFROID

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

EXCUSEES : Mmes PLANCHARD – SAQUET et SEVEN

Secrétaire de séance : Mr RODRIGUES

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Choix du délégataire du service d'assainissement collectif : Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité sur le choix de la société Veolia Eau pour la délégation de service public d'assainissement collectif à compter du 1^{er} Juillet 2024 proposant un tarif de 30,00 € HT en part fixe et 1,15 € HT/m³ en part proportionnelle et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette délégation.

Vote de la taxe d'assainissement : Considérant le choix du passage à un prestataire extérieur dans le cadre de la délégation de service public de l'assainissement collectif., le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir l'abonnement à 31,00 € HT et d'abaisser à 1,00 € HT le m³ d'eau usée à compter du 1^{er} Juillet 2024.

Convention de superposition d'affectations du Canal de Berry : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction d'une piste cyclable avec aménagements paysagers sur les berges du Canal de Berry porté par le Syndicat du Canal de Berry, la Commune doit signer une convention de superposition d'affectation d'une partie du domaine public (Canal de Berry), en vue de la réalisation et de la gestion de l'itinéraire cyclable situé sur les berges du Canal de Berry, avec le Syndicat du Canal de Berry.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention relative à la superposition d'affectations et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout acte afférent à celle-ci.

Acquisition d'un matériel communal : Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'achat d'un tracteur communal de marque ZEN NOH pour un montant de 4 500 € TTC.

Acquisition d'un matériel communal : Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'achat d'un broyeur pour un montant de 3 500 € HT.

Vente de matériel communal : Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la mise en vente du microtracteur JOHN DEERE modèle X495 pour un montant de 2 000 €.

Vente de matériel communal : Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la mise en vente du tracteur CASE immatriculé 7950 TQ 18 pour un montant de 19 000 €.

Vente de matériel communal : Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la mise en vente des anciennes tables d'écoles au tarif de :

- Table simple : 20,00 €
- Table double : 40,00 €

Révision des tarifs des concessions dans le cimetière communal : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de ces concessions à 130,00 € pour 30 ans et 200,00 € pour 50 ans à compter du 1^{er} Septembre 2024.

Révision des tarifs des cavurnes dans le cimetière communal : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de ces concessions à 595,00 € pour 30 ans et 640,00 € pour 50 ans à compter du 1^{er} Septembre 2024.

Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un recrutement à temps non complet à raison de 12,50/35^{ème} pour un agent de service à la cantine. Le contrat est proposé pour la période du 02/09/2024 au 04/07/2025. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité la proposition du maire.

Achat d'un terrain cadastré section C n° 1283 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter la parcelle n° C1283 d'une superficie totale de 00 ha 01 a 43 ca, situé « Les Gueffiers » pour permettre l'accès au Canal de Berry. Cette acquisition est réalisée pour 1 euro symbolique.

Convention de restauration scolaire : Suite à des plaintes de familles sur la qualité des repas, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de résilier la convention actuelle avec la société Ansamble et de signer une convention avec une nouvelle société de restauration collective à liaison froide à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

Révision du prix du ticket de cantine scolaire : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix du ticket de cantine scolaire à 4,10 € soit 41,00 € le carnet de 10 tickets à compter du 1^{er} Septembre 2024.

Questions diverses :

Monsieur MECHIN rappelle que le panneau d'agglomération « TORTERON » a été volé Route de la Gare et qu'il faudrait penser à en commander un nouveau.

Monsieur BLONDELET indique que l'on ne voit presque plus l'inscription « Rue de la Gare » sur le panneau à Patinges.

Fin de séance : 20 h 42